



Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 9, déc 2025

Contact: collectifmonteedeseaux@gmail.com

PPRL, PPRSM: non à la médiane

1. Lège-Cap Ferret et Saint-Malo

Deux processus de révision très importants sont en cours: la révision du PPRL de Lège-Cap Ferret (1) et du PPRSM de Saint-Malo (2), importants car ils vont sans doute faire précédents. Sur la montée des eaux, les deux projets de l'État prennent en compte le scénario SSP5-8.5 du GIEC à hauteur de sa médiane. Ce qui donne pour le 1^{er} + 0,82 m en 2120, et le 2nd + 0,95 m en 2125.

Si le choix de SSP5-8.5 ne paraît plus faire débat, par contre celui de la médiane est plus que contestable : 50% de 'chances' d'être dépassé. Pile ou face? Des associations locales membres du Collectif Montée Des Eaux contestent donc ces projets.

2. Retour sur la Circulaire du 27 07 2011

Cette Circulaire, la référence officielle toujours pas mise à jour, a été établie à partir des travaux de l'ex-ONERC sur la base du 90ème percentile haut du scénario A1F1 alors le plus «pessimiste» (<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/154000242.pdf>). L'A1F1 était donc alors l'équivalent du SSP5-8.5, mais était pris en compte à hauteur de 90%, pas de la médiane.

Cette Circulaire a pourtant été reconnue dès la fin des années 2010 comme optimiste voire très optimiste. Mais qui, nonobstant, 14 ans plus tard, est toujours le document de référence réglementaire utilisé par 95+% des élus (sauf à Caen notamment) et Préfets concernés, et permis ces 4 dernières années de délivrer des milliers de permis de construire dans des zones à risque.

3. Le rapport du BRGM de septembre dernier

Ce rapport*, dans la continuité des rapports précédents (HCBC, Académie des Sciences, Coclico), est le rapport final du BRGM au Ministère

de la Transition Écologique. On peut s'attendre à ce qu'il en devienne «la» référence sur laquelle s'appuierait la TRACC (mais pour autant pas intégré à la consultation publique de sept 2025).

* <https://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-74351-FR.pdf>

Apportons cependant quelques réserves à ce rapport du BRGM.

- D'abord, son ancrage au rapport AR6 du GIEC d'août 2021, donc basé sur les données disponibles avant 2020. L'histoire a montré que du 4ème au 6ème rapport du GIEC les courbes ont évolué à la hausse. Les études et observations et études récentes ne peuvent que laisser craindre qu'il en soit ainsi pour le prochain rapport AR7 du GIEC.

- De même il y est affirmé que le GIEC estime peu probable un effondrement des glaces de l'Antarctique et du Groenland. Cette affirmation - fondamentale pour une projection responsable de la montée des eaux- repose elle aussi sur un rapport de 2021 basé sur des données des années 2015+.

- Enfin, ce rapport ne questionne pas le GIEC sur les niveaux irréalistes d'«émissions négatives» (recapture de CO2, géo-ingénierie) pris en compte, ce qui est confirmé par plusieurs sources très sérieuses, dont l'Académie des Sciences*.

* https://www.academie-sciences.fr/sites/default/files/2025-10/rapport%20G%C3%A9oing%C3%A9rie_L.D.pdf

Nous ajouterons qu'il est indispensable que le rapport du BRGM soit complété par une étude comparative internationale avec les pays les plus avancés, qui convaincra on n'en doute pas.

On peut donc s'attendre à ce que le rapport du BRGM soit plutôt moins disant que trop.

4. Projections BRGM à 83%

Pour autant, même avec ces réserves, le rapport du BRGM, hors Outre-mer et hors effondrement glaces polaires ('MICI') anticipe une élévation des eaux à 83% de ~ 1,05 – 1,06 m en 2120, et donc environ 1,13 – 1,15 m en 2125. Et environ 5 cm de plus avec

Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 9, déc 2025

Contact: collectifmonteedeseaux@gmail.com

MICI ~ 1,20 m. Bien au-dessus de ce qu'envisage l'État pour Lège-Cap Ferret et Saint-Malo.

Associations, particuliers, pour peser sur le débat public, rejoignez le CMDE: aucune obligation sinon ses Termes de Référence
appsamsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/

5. Et pourquoi renoncer à 90%?

Qui plus est, l'État passerait ainsi d'une protection de ses citoyens et de leurs biens de 90% à 50%.

Le BRGM paraît proposer 83% comme marge haute de sécurité, hors cas stratégiques et à longue durée de vie. C'est mieux que la médiane, mais équivaut encore à un lancer de dé = la roulette russe, ce qui pour la plupart des citoyens est insuffisant.

Une marge à 90 % conduirait à une anticipation de la montée des eaux de l'ordre de 1,30 – 1,40 m, niveaux (par rapport à 1995-2014) que le CMDE estime pouvoir soutenir une politique nationale responsable de protection des personnes et des biens.

Rappelons aussi que pour l'immobilier privé neuf, et d'abord collectif (copropriétés), le CMDE fait valoir que dans ce cas il faut se projeter à 2150+ et à 2 m+.

Par ailleurs, il est fort justement indiqué dans le rapport du BRGM qu'une anticipation haute de montée des eaux au-delà du 83ème percentile peut être utilisée pour les infrastructures côtières et les ports, ainsi que pour les sites ayant «une forte aversion au risque». On notera p. ex. que le Royaume Uni envisage pour ces sites une montée des eaux de plusieurs mètres [AGU Earth Future 10.1029/2025EF006086].

Les connaissances progressent sur les dynamiques profondes de fonte des calottes glaciaires; on sait maintenant que l'on est en transition vers une fonte de plusieurs mètres, elle aura lieu, mais on ne peut encore être précis sur la vitesse de fonte. On observe aussi une fonte accélérée en profondeur par la pénétration progressive depuis l'océan des eaux de subsurface de plus en plus chaudes. À ce stade, il

n'est aucune raison de baisser la garde, bien au contraire.

**Il est encore temps d'agir :
chaque centième de degré compte !**

6. Subsidence

Le rapport du BRGM précise bien que celle-ci n'y est pas prise en compte, alors qu'elle peut représenter 10 cm (voire 15) sur 100 ans, voire plus encore localement.

On peut certes reconnaître que ce phénomène était peu documenté lors de l'adoption de la Circulaire du 27 07 2011. Mais ce n'est plus du tout le cas grâce notamment au BRGM et à Copernicus. Ce serait donc plus qu'une erreur à la fois historique et scientifique de continuer à l'ignorer, ce qui est pour tant le cas des projets des PPRL et PPRSMM précités de Lège-Cap Ferret et de Saint-Malo.

7. Conclusions

En l'état, les projets de révision du PPRL de Lège-Cap Ferret et de Saint-Malo constituent une régression de la politique publique française.

Le CMDE estime qu'une politique responsable de protection des personnes et des biens doit s'appuyer sur un niveau de probabilité de 90 %, plus subsidence.

Gérard COLLIN

Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

La mer monte, préparons-nous !

(1) <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Revision-du-PPRL-de-Lège-Cap-Ferret/Revision-du-PPRL-de-Lège-Cap-Ferret>

(2) <https://pprsm-saintmalo.fr/>

Le CMDE est totalement apolitique et indépendant, composé d'experts indépendants, d'un Conseil scientifique (Pr. Heidi SEVESTRE, Pr Eric BLAYO, Pr Laurent LABEYRIE, Pr Nathanaël WALLENHORST) et de 7 associations: APEME apeme-emeraude.jimdo.free.com/qui-sommes-nous/; APPSAM appsamsaintmalo.fr/montee-des-eaux/; CODEPPI Lège Cap Ferret, [Ecologie Pour Le Havre eplh.free.fr/](https://ecologie-pour-le-havre.eplh.free.fr/); Osons! osons-a-stmalo.com/; Intra-Malo intramalo.fr/; Rothéneuf Environnement rotheneuf-environnement.org/nos-thematiques/submersion-inondations/